

Dailly chef-lieu de canton

Créé en 1794, le canton de Dailly comprenait les communes d'Aublain, Dailly, Gonrieux et Pesche.

La Justice de paix du canton se trouvait à Gonrieux.

Les recettes pour les contributions et le Tribunal de police correctionnelle, dans l'arrondissement de Rocroi qui en était la Sous-préfecture.

Les Citoyens

François, Président de l'administration municipale de canton (1).

Carlier, Commissaire du directoire (2) et Notaire public (3).

Brunet, Juge de Paix (4).

Mahy Michel, Huissier de Justice de Paix (5).

Rondelle Alexandre, Huissier Public (6).

La population du Canton était de +/- 2200 habitants.

Le Canton de Dailly pris fin le 23 vendémiaire de l'an X (15 octobre 1801), pour être englobé dans le canton de Couvin.

- (1) L'administration municipale de canton est chargée de la police d'un canton, de faire connaître les lois à leurs concitoyens, et de les faire exécuter dans les communes de leur arrondissement.
- (2) Le Commissaire du directoire, fait au nom de la loi, toutes les réquisitions qu'il juge convenables ; et le tribunal est tenu de lui en délivrer acte, et d'en délibérer.
- (3) Un notaire est un officier public et ministériel chargé de garantir aux personnes qui s'adressent à lui la pleine possession de leurs biens et la pleine efficacité juridique de leurs volontés ou engagements. Il a un rôle d'authentification et de conservation des actes et de conseiller juridique. Parfois, le recours au notaire est obligatoire.
- (4) Juge de paix, ces termes sont anciens, mais l'institution de cette charge est nouvelle en France et doit son origine au Gouvernement anglais. Le juge de paix, est un officier de justice et de police, chargé de pacifier tous les petits différends qui naissent journellement entre les citoyens: il est élu par les citoyens actifs du canton, et assisté de quatre prud'hommes assesseur.
- (5) Le huissier de justice de paix ne peut instrumenter que dans le ressort de sa justice.
- (6) L'huissier public ou huissier de canton, qui est aussi audencier de la justice de paix, est un homme d'importance dans le canton; c'est l'avocat du pays; on le consulte sur la moindre difficulté; et il en résulte presque toujours un procès; il est rarement d'avis de la conciliation.